**INTERPRETATION DU DIAGRAMME DE CAS D’UTILISATION**

Dans ce diagramme de cas d’utilisation, il y a deux types d’acteurs : les acteurs primaires qui se trouvent dans la partie gauche et les acteurs secondaires qui se trouvent dans la partie droite. Les acteurs primaires sont au nombre de quatre, à savoir : propriétaire, Co-propriétaire, membre, et visiteur. Tandis qu’il n’y a qu’un seul acteur secondaire : Google API. Bien évidemment, sur le système(JARVIS), ces acteurs ont des fonctionnalités qui leurs sont propres et des fonctionnalités qu’ils partagent avec les autres acteurs. Dans le monde de l’informatique, ces fonctionnalités sont appelées des « cas d’utilisations » et chaque cas d’utilisation est souvent représenté par une ellipse. Avant de détailler la liste des fonctionnalités pour chaque acteur, il savoir qu’il y a une hiérarchie entre les acteurs. Pour les acteurs primaires, le propriétaire est à la tête, ensuite vient le Co-propriétaire, et ensuite le membre. Tout ce que le Co-propriétaire et le membre peut faire peut être fait par le propriétaire, et tous ce que le membre peut faire peut être fait par le Co-propriétaire. L’inverse est impossible. Alors la liste de fonctionnalités ou de cas d’utilisations pour chaque acteur sont :

* **Propriétaire** **:** Création d’un domicile, recherche de l’adresse, modification des rôles users, création de nouvelles pièces, ajouter un objet connecté, mise en place d’un objet dans une pièce, récupération de la liste des pièces, récupérations de la liste des objets connectés, et modification d’un objet connecté.
* **Co-propriétaire** **:** création de nouvelles pièces, ajouter un objet connecté, et mise en place d’un objet dans une pièce.
* **Membre** **:** récupération de la liste des pièces, récupérations de la liste des objets connectés, et modification d’un objet connecté.
* **Google API** : Recherche de l’adresse.

Parmi ces fonctionnalités, il y a ceux qui sont obligatoires (identifiés par « include ») et ceux qui sont facultatives (identifiés par « extends »). La fonctionnalité **« Recherche de l’adresse »** est obligatoire pour accéder à la fonctionnalité « Création d’un domicile ». Il en est de même pour la fonctionnalité **« Mise en place d’un objet dans une pièce ».** Cette dernière est obligatoire pour « ajouter un objet connecté ». Tandis que les fonctionnalités **« mise en place d’un objet dans une pièce »** et **« modification d’un objet connecté »** sont facultatives pour la « Récupérations de la liste des objets connectés ».